

**Le Président
du Conseil départemental**

Dominique LE MÈNER

Président du conseil d'administration du SDIS
Député honoraire

Madame Peggy JEHANNO
Directrice
URIOPSS Pays de la Loire
4 Rue Arsène Leloup
44100 NANTES

Le Mans, le 12 DEC. 2022

Objet :
Réponse du Département
de la Sarthe face
aux difficultés actuelles
des associations.

Madame la Directrice,

Votre courrier en date du 11 octobre 2022, relatif aux difficultés rencontrées par les associations accompagnant les personnes vulnérables, a retenu toute mon attention.

Dans ce contexte difficile (fonctionnement dégradé, pénurie des professionnels), vous souhaitez connaître les réponses apportées par le Département de la Sarthe.

Au cours de l'année 2022, le Département de la Sarthe a répondu à l'urgence de la crise rencontrée dans le secteur social et médico-social.

Suite au Ségur de la santé et à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social, l'ensemble des ESMS du champ du handicap et de la protection de l'enfance de la Sarthe ont pu bénéficier de revalorisations salariales, y compris le champ de la prévention.

Le Département a procédé, en octobre dernier, au versement de dotations :

- pour les structures du handicap, pour un montant total de 2,95 M€ avec 291 ETP postes socio-éducatifs (à compter du 1^{er} avril 2022) et 293 ETP postes dits « soignants » (à compter du 1^{er} novembre 2021),
- pour les structures du champ de la protection de l'enfance, pour un montant total de 2,56 M€ avec 636 ETP éligibles (à compter du 1^{er} avril 2022).

Concernant la problématique de l'inflation, le Département de la Sarthe, lors de sa dernière session budgétaire en octobre dernier, s'est prononcé pour un accompagnement financier exceptionnel.

Sur l'année 2023, afin d'atténuer les impacts de l'inflation, un taux directeur fort de 8 % sera pratiqué sur le groupe 1 de dépenses dédiées à l'exploitation courante des établissements du handicap et de la protection de l'Enfance.

Ces mesures sont de nature à répondre à nos préoccupations respectives sur le secteur médico-social.

.../...

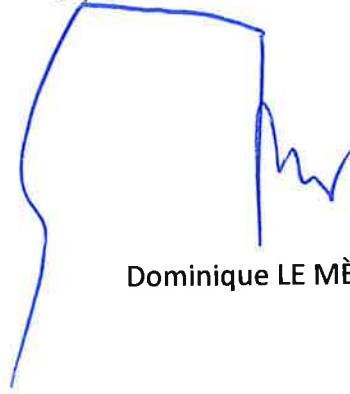
DGA de la Solidarité
départementale
Direction de l'Offre d'accueil
et des supports
de la Solidarité
Service Offre d'accueil
et de services
N/Réf. :
SG/CB.22.652
Dossier suivi par :
Sophie GUILLET
Chargée de suivi structures
PH / Enfance
02.43.54.73.79
sophie.guillet@sarthe.fr

S'agissant de la dotation complémentaire correspondant au relèvement du point d'indice de la fonction publique, il n'est pas prévu de mesure pour l'instant. Le Département est dans l'attente d'éléments plus précis (notamment les modalités de compensation) de la part de l'Etat.

Enfin, la question de l'égalité de rémunération entre fonctions analogues entre ESMS publics et privés associatifs, nécessite une réflexion, qui doit être impulsée au niveau national et non local.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

de votre,



Dominique LE MÈNER